

SERMON CINQUIESME. *

I. COR. X. 8.

8. *Et que nous ne paillardions point, comme quelques uns d'entr'eux ont paillardé, & sont tombez en un jour vingt & trois mille.*

* Prononcé à
Charenton le
Dimanche 22.
Fevr.
1665.



HERS FRERES;

Ce n'est pas sans raison, que l'Ecriture compare l'idolatrie a la fornication; employant mesme assez souvent le nom de ce dernier peché pour signifier le premier, quand elle dit en beaucoup de lieux *paillarder* au lieu d'idolâtrer. Le premier de ces vices ruine l'ame, & l'autre corrompt le corps. Ils ôtent tous deux à l'homme l'honneur de sa nature, & le dépoüillent de sa dignité legitime; l'abaissant au dessous de luy mesme, & prostituant son amour & son service a des sujets, a qui il ne les doit pas. L'idole de l'un est vn bois, ou vn metal insensible & inanimé; & celle de l'autre vne chair morte.

mortelle & periffable. Et comme ces deux pechez ont beaucoup de conformité en leur nature ; auffi fe donnent-ils la main, & fe prêtent vn mutuel secours l'vn a l'autre. L'idolatrie autorifoit l'impureté par les exemples de fes Dieux ; & les actions de l'impudicité faifoient mefmes quelques fois partie de fes ceremonies ; Le fecret de fes bofcages , de fes montagnes & de fes fontaines facrées, & de fes temples mefmes dans les villes étoient fouvent tesmoins des services qu'elle rendoit a la débauche ; comme le difoit autrefois vn des plus anciens Ecrivains du Christianifme. L'impudicité comme pour fe revancher des bons offices de l'idolatrie, luy a fouvent donné des esclaves ; le paffage de la fervitude de l'vne a celle de l'autre n'étant pas fort difficile ; C'est-ce qu'a confideré le faint Apôtre dans l'instruction qu'il a icy donnée aux Corinthiens , les avertiffant de fe garder de l'idolatrie. Sachant combien les impuretez de la chair ont de force pour y porter les hommes , après leur avoir defendu le fervice des idoles , il les arme contre la paffion de l'impudicité. J'avouë que nôtre nature eft fi encline a

*Tertull.
de Pudic.
c.4. p.719*

ce

ce vice, qu'en quelque climat, & en quelque peuple que vivent les hommes, ils ont tous besoin de preservatifs pour les en détourner. Mais l'Apôtre avoit encore des raisons particulieres de craindre, que les fideles a qui il écrit, ne s'y laiffassent aller. Car la ville de Corinthe où ils habitoient, étoit également infectée de ces deux pestes, l'idolatrie, & l'impudicité; L'impieté & la débauche y renoient également; & a peine y avoit-il dans toute la Grece aucun lieu plus corrompu, & plus fameux parmy les Payens mesmes pour le luxe & le debordement en toute sorte de voluptez, & pour les devotions des fausses divinitez. C'étoit l'une des grand's bouriques de Satan, la mieux fournie de ces poisons, dont il se sert pour perdre les hommes. Car comme d'un côté elle étoit pleine de temples consacrez aux idoles, où s'exerçoient tous les jours avec pompe les mysteres, les ceremonies, & les sacrifices de leurs religions diaboliques; aussi de l'autre elle regorgeoit de luxe & de dissolution dans une extreme licence. Il ne faut pas s'étonner que l'Apôtre, voyant ces Corinthiens exposez a des tentations si dan-

ge-

I. Cor. 5.

11. & 6.

10. 13. 14.

15. 16. 17.

18. 19.

gereuses, ayt pris tant de soin de les prévenir contr'elles. Il leur avoit desja donné cet ordre dans le cinquiesme chapitre, que si quelcun de ceux qui faisoient profession du Christianisme, étoit frappé de cette lepre; ils rompiissent avecque luy; *Si quelcun (dit-il) qui se nomme frere, est paillard, ne mangez pas mesme avec un tel homme.* Et dans le chapitre suivant il nomme les *paillards* tous les premiers, & les met s'il faut ainsi dire, a la teste de tous les pecheurs, que l'attachement a quelque vice bannira du royaume de Dieu, ajoûtant là mesme divers excellens enseignemens de l'indignité & de l'horreur de ce vice. Et enfin l'occasion s'en presentant en ce lieu dans les remarques, qu'il leur fait sur l'histoire des anciens Israélites, il ne manque pas de leur y montrer expressement l'épouvantable jugement, que Dieu déploya sur ceux de ce miserable peuple, qui n'eurent point de honte de se souiller de cette vilaine ordure. Car il vous souvient sans doute, qu'il nous a avertis des le commencement de ce chapitre, que les aventures d'Israël dans le desert, ses fautes & ses châtimens ont été comme autant de pa-

patrons & d'exemples, qui nous ont esté mis devant les yeux pour y former nos mœurs, en nous gardant soigneusement de leurs pechez, pour ne pas tomber dans leurs malheurs ; *Afin* (disoit-il) *que nous ne convoitions pas comme eux ; que nous ne devenions pas idolâtres ; comme ils firent ;* A cela il ajoute maintenant tout d'une suite, & *que nous ne paillardions point, comme quelques uns d'entr'eux ont paillardé, & sont tombez en un jour vingt & trois mille.* C'est ce que nous avons aujourd'huy à vous exposer avecque la grace de Dieu. Nous considererons premierement l'histoire du fait, d'où l'Apôtre tire l'instruction, qu'il nous donne, c'est à dire le peché des Israélites, & le châtiment, qu'ils receurent pour l'avoir commis. Puis nous verrons le profit qu'il veut que chacun de nous face de cét ancien exemple; en nous gardant de la faute de ces vieux pecheurs pour ne pas attirer sur nous vne peine semblable à celle qu'ils encoururent. L'Apôtre exprime le peché des Israélites disant, que *quelques uns d'eux paillarderent;* leur punition, ajoutant *qu'ils tomberent vingt & trois mille hommes en un jour ;* Et le fruit qu'il nous commande de tirer

tirer de leur exemple , nous avertissant de nous conserver nets & exempts des ordures de la fornication. Ce seront là s'il plaist au Seigneur, les trois parties de cette action , le crime de l'ancien Israël, & puis sa juste peine, & enfin le devoir auquel cet exemple oblige le Chrétien. Quant au fait & au châtiment des Israélites, Moïse, d'où l'Apôtre a cité ce qu'il en dit, nous explique clairement l'un & l'autre dans l'histoire qu'il a laissée a l'Eglise, de l'issüe des Israélites hors de l'Egypte, & du long sejour, qu'ils firent dans le desert. De là nous apprenons qu'un faux Prophete de Mesopotamie nommé Balaam , fameux en son temps , n'ayant peu maudire Israël selon le desir de Balak Roy des Moabites , qui redoutoit le passage de ce grand peuple par son pays, pour ne pas perdre le salaire que ce Prince luy promettoit s'il pouvoit conjurer cette tempeste , eut recours a la politique, voyant que sa Magie étoit inutile contre Israël. Il conseilla a ce malheureux Prince d'employer la ruse dans vne occasion , où la force luy manquoit, & d'affoiblir par l'artifice vn ennemy, qu'il ne pouvoit ny vaincre ny détourner par les

*Voyez
Nomb.
31. 16.*

les armes. La ruse, qu'il luy conseilla fut de se servir des caresses & des appas des filles de son peuple, les abandonnant aux Israélites, les instruisant de se faire voir a eux, de ne point fuir leur rencontre, de leur estre douces & humaines, de les convier a manger avec elles, & de tascher par ce commerce de leur donner de l'amour. Le fin Balaam esperoit, que ces charmes de la volupté viendroyent a bout de ce qu'il n'avoit peu faire avec ceux de sa Magie; & que le vice, où cette tentation feroit tomber les Israélites, les dépoüilleroit de la faveur & protection de Dieu, que tous ses enchantemens n'avoient peu luy ôter. Le Diable long temps depuis, se servit de ce vieux stratageme contre plusieurs martyrs de Jesus Christ; taschant de gagner par la volupté ceux qu'il ne pouvoit veindre par la violence; & de souiller au moins leur chasteté, apres avoir essayé en vain de renverser leur foy. Mais l'issuë de ses efforts fut differente. Car les tesmoins du Seigneur triompherent de l'une & de l'autre tentation; Les douceurs & les appas de la volupté ne peurent les amollir, non plus que les rigueurs & les cruau-

Nombr.
25. 1. 2. 6.
14. 15.

tez des tourmens n'avoient peu les rompre. Mais les Israëlités plierent, & la ruse de Balaam reüssit. Car Moïse nous raconte dans le chapitre vingt-cinquième du livre des Nombres, que les filles de Moab s'étant familiarisées avec Israël selon l'instruction du faux Prophete, débauchèrent ce peuple ingrat, & le firent tomber dans le piège de l'impudicité; & comme jamais vn peché ne vient seul, que les conviant aux sacrifices de Baal-Phegor, le plus vilain & le plus infame de tous les faux Dieux des Payens, ces miserables y allerent, y mangerent avec elles, & se prosternerent devant leurs idoles. Les Madianites, qui craignoient aussi bien que les Moabites, le passage d'Israël, voyant le succes du conseil de Balaam, le suivirent aussi; & ce commerce infame devint si public, qu'en plein jour, a la veüe de toute l'assemblée du peuple, Zimri l'un des principaux Seigneurs de la tribu de Simeon, se fit amener impudemment dans sa tente vne jeune Dame Madianite, fille de l'une des plus grandes & principales maisons de Madian. Voila quel fut le peché des Israëlités. Voyons en suite quelle en fut la

la peine. L'Apôtre nous la représente en peu de mots, disant, *qu'il en tomba vingt trois mille en un jour.* Moïse la décrit plus au long & dit premièrement, que *la colère de Dieu s'embrasa contre Israël*; c'est à dire que la veüe de l'ingratitude de ce peuple, le mépris qu'il faisoit de son alliance, sa brutalité & son impudence excita sa justice vangeresse, & le fit résoudre de ne point laisser impunie vne faute si enorme. L'histoire sainte ajoute, qu'il com-
Numbr. 25. 4. 5.
 manda a Moïse d'assembler tous les chefs du peuple pour faire executer a mort tous les coupables, exposant leurs corps pendus a des gibets a la veüe de tout le camp. Que Moïse en suite donna cet ordre aux Iuges d'Israël, disant, *Que chacun de vous fasse mourir les hommes de sa charge, qui se sont accouplez a Baal-Phegor*; c'est à dire qui ont communié a cette idole en participant a ses profanes ceremonies, & a ses vilains & abominables mysteres. Les Iuges obeïrent au commandement; comme il paroît par l'action heroïque de l'un d'eux, Phinées fils d'E-leazar, & petit fils d'Aaron, qui ayant veu l'insolence de la Madianite, que l'on menoit a Zimti, justemēt picqué de l'in-
 l z di-

dignité de cette infamie la suivit & les tua tous deux d'une javeline, qu'il avoit dans la main. Mais outre l'exécution de ceux, qui furent mis a mort par Phinéés, & par les autres Juges, le nombre de ceux qui perirent dans cette occasion, qui se monte a plus de vingt trois mille, & le nom
de playe, que l'Écriture donne a cette punition, nous montre assez, que Dieu y mit la main luy mesme, frappant la plupart de cette grande multitude de coupables, de quelque fleau secret, qui les abbattoit en peu d'heures; soit de la peste, comme Iosephe & les interpretes Ebreux l'entendent, soit de quelque autre maladie soudaine & mortelle. Car il est evident, que toute cette grande & terrible execution se fit en vn jour, tant par le témoignage de l'Apôtre, qui le dit icy
expressément, que par le nom, que Moïse donne a cette journée, l'appellant *le jour & non les jours de la playe advenue pour le fait de Phegor*. Cette circonstance est remarquée pour exagerer l'horreur de ce peché, qui déplait si fort au Seigneur, que pour en détourner son peuple par la terreur d'un exemple si effroyable, il défit en vn seul jour vingt & trois mille per-
 son-

Nomb.

25. 9. 18.

& Ps.

106. 29.

30.

Iosep.

Ant. l. 4.

c. 6.

Nomb.

25. 18.

sonnes , qui s'en treuverent coupables. Mais il se presente icy deux difficultez, qu'il faut resoudre avant que de finir l'explication de ce texte. La premiere est sur le nombre des personnes , qui perirent dans cét épouvantable jugement de Dieu. Car S. Paul comme vous voyez, n'en met , que vingt trois mille ; au lieu que l'histoire de Moïse porte expressement & dans l'original, & dans l'ancienne traduction Grecque , & dans la paraphrase Caldaïque, qu'il mourut vingt quatre mille hommes de cette playe. Quelques vns tant des nôtres que de la communio^{Thomas} Romaine , ont estimé, que le nombre de ^{Caetan} vingt trois au lieu de vingt quatre s'est ^{Muscate} glissé dans les exemplaires grecs de cette ^{εικοσι} épître de l'Apôtre par l'erreur des ^{τρεῖς} copistes , qui treuvant le nombre de vingt ^{pour} quatre écrit par abbreviation (comme ^{εικοσι} cela se fait ordinairement en toutes lan- ^{τρεῖς} gues) auront mal leu & écrit vingt trois ; comme en effet il arrive souvent de semblables fautes dans les noms des nombres , où il est aisé de prendre l'un pour l'autre ; parce que le plus souvent on les represente ou par des chiffres , ou par quelque abbreviation ; & dans ce mes-

l 3 me

me sujet il se rencontre dans les Antiquitez Judaïques de Iosephe, au lieu où il raconte cette histoire, vne faute bien plus grossiere. Car on y lit, que cette playe ne fit pas mourir *moins de quatorze mille* hommes; où il y a grand' apparence, que les copistes ont mal leu ce que l'auteur avoit bien écrit, prenant *vingt quatre* qu'il y avoit mis pour *quatorze* seulement. Mais parce qu'il est dangereux de supposer qu'il y ayt de semblables fautes dans le texte sacré de l'Ecriture, d'autres ont dit avecque beaucoup d'apparence, que le nombre des personnes frappées de cette grande playe n'ayant été précisément ny vingt trois, ny vingt quatre mille, mais plus de vingt trois & moins de vingt quatre, & Moïse & S. Paul en ont fait vn compte rond, achevé & sans fraction; Moïse par le nombre, qui excède vn peu la somme, & S. Paul par celuy, qui demeure vn peu au dessous, selon l'usage ordinaire de la pluspart des langages, où l'on neglige ordinairement les fractions des nombres, n'employant que ceux qui sont entiers, soit au dessus, soit au dessous des sommes; comme on dit tous les jours d'un Prince, qui aura regné dix ans & six

mois,

Ioseph.

Antiq.

Jud. l. 4.

c. 6. au

lieu de

τρεκα-

κις, χι-

λιων &

δισμυ-

ειων,

Il semble

que les

Copistes

ayēt sim-

plement

leu πη

κρυιων

mois, les vns qu'il a regné dix ans, & les autres qu'il en a regné onze ; On n'employe les minuties & les portions des nombres confiderables, que quand quelque raifon particuliere oblige a cette exactitude fcrupuleufe. D'autres enfin eftiment que l'Apôtre ne veut parler, que de ceux que le fleau de Dieu abbatit immediatement luy mefme dans le defert ; c'est a dire ceux qui y perirét par la playe dont Dieu les frappa, au lieu que Moïfe y a auffi ajoûté ceux que Phinées & les autres Juges firent mourir de glaive felon l'ordre de Dieu & de fon Miniftre, & dont le nombre apparemment a bien deu aller jufques a pres de mille perfonnes. Et quelques vns de ceux, qui l'entendent ainfi y rapportent ce que dit l'Apôtre, que ceux dont il parle *tomberent en un jour* ; comme s'il entendoit qu'en vn jour il en mourut vingt trois mille, favoir tous ceux, que Dieu détruiſit par la playe, dont il les châtia ; & que les autres mille, qu'ajoûte Moïfe, furent executez en vn autre jour, foit avant, foit apres la playe & défaite des vingt trois mille hommes, emportez le jour precedent ou le fuyvant. Mais je crains, que cette penſée

ne soit plus subtile, que solide ; & au fond toute cette difficulté est de fort petite considération , la difference de mille sur vingt quatre mille n'étant de nulle importance pour le dessein de l'Apôtre, qui est de nous faire simplement remarquer combien la fornication , que le monde met a peine au nombre des pechez , est déplaisante a Dieu , puis qu'il punit d'une maniere si terrible ceux de son peuple, qui s'en rendirent coupables. L'autre difficulté est , comment l'Apôtre tire cet exemple contre la fornication, veu que les Israélites qui furent si severement punis, étoient aussi coupables de la dernière idolatrie , comme nous le lisons dans le Pseaume cent sixiesme, où le Prophete dit *qu'ils s'accouplerent a Baal-Phegor*, qui étoit l'idole des Madianites; ce que Moïse avoit aussi remarqué expressément, ajoutant encore, qu'ils *mangerent* dans les festins des *sacrifices*, auxquels ils avoyent été conviez par les filles des Moabites, & qu'ils *se prosternerent devant leurs Dieux* ; & le Psalmiste pareillement, *qu'ils mangerent des sacrifices des morts*, Et ce que disent ces deux Prophetes, que *ces miserables s'accouplerent a l'i-*

Pse. 106.
28.

Nombr.
25. 2. 3.

l'idole, signifie qu'ils se joignirét a sa superstition & a son service, & s'incorpore-
 rent dans sa detestable communió. D'où
 vient, que l'interprete Grec * & le La-
 tin † apres luy ont traduit la parole E-
 braïque par vn mot, qui signifie propre-
 ment estre initié en vne religion, c'est a
 dire entrer en la confrairie de ses myste-
 res en participant aux ceremonies, dont
 on se sert pour y dédier & consacrer les
 hommes. Le répons qu'encore que tout
 cela soit vray, S. Paul ne laisse pas d'e-
 stre bien fondé, quand il employe cette
 histoire pour nous détourner des ordu-
 res de la fornication. Car il est clair, que
 le commerce deshoneste & illegitime
 qu'eurent ces Israëlites avecque les fil-
 les de Moab, fut la premiere & principa-
 le cause & de leur idolatrie, & de tout le
 malheur, qui les accabla en suite, selon le
 dessein de Balaam dans le conseil, qu'il
 donna a Balak. Quand il n'y auroit que
 cela, n'est-ce pas assez pour nous faire
 haïr & abhorrer vne cause, qui produit
 des effets si funestes ? vne plante qui por-
 te des fruits si amers ? qui nous fait ou-
 blier Dieu nôtre Createur, & nous rend
 capables du dernier & du plus abomina-
 ble

* ἐτε-
 λέθη
 † initia-
 tus est
 Israel

ble de tous les pechez ? Mais certainement il y a encore plus que cela. Car ce qui fit idolatrer ces misérables ne fut pas proprement aucune estime, qu'ils eussent pour l'idole, ny aucune esperance qu'ils eussent de tirer quelque avantage ou quelque profit du service, qu'ils luy rendoyent ; comme avoit été le motif, qui les avoit portez autrefois a l'idolatrie du veau d'or, s'étant alors follement imaginez, que l'honneur qu'ils faisoient a cette figure, seroit agreable a Dieu, parce qu'ils la consideroyent comme vn symbole de la Divinité, a laquelle ils adressoient tous les services, qu'ils faisoient a sa pretenduë image. Mais ils n'adorerent Baal-Phegor, que par vne pure complaisance aux filles qu'ils aymoient ; si bien que toute l'idolatrie, dont ils se souillerent, étoit le fruit de cette passion impure, qu'ils avoyent pour elles. C'étoit vn service, qu'ils leur rendoyent a vray dire plutôt qu'a leur faux Dieu. Elles étoient les vrayes idoles, auxquelles ils rapportoyent tout l'honneur qu'ils faisoient a Baal-Phegor ; puis qu'ils ne le faisoient, que pour leur plaire. Ainsi leur idolatrie mesme faisoit partie de leur for-
ni-

nicatiõ; si bien que l'on peut dire avecque
 verité, que ce ne fut que pour ce peché,
 qu'ils furent punis, puis que sans celui-cy,
 ils n'eussent pas commis l'autre. Enfin il
 faut encore icy se souvenir de ce que
 l'Apôtre nous enseigne ailleurs, que Dieu ^{Rom. I.}
 punit souvêt vn peché par vn autre, com-
 me l'idolatrie des Payens par le sens re-
 prouvé & l'infamie des passions, a quoy
 il les livra. Il arriva icy quelque chose
 de semblable aux Israëlites. Cette bruta-
 le idolatrie, où il les laissa tomber, fut la
 juste peine de leur impureté & sensuali-
 té. Offensé de la vilenie, qu'ils commi-
 rent, il les abandonna a vn aveuglement
 si horrible, qu'il les rendit capables de se
 prosterner devant la plus honteuse & la
 plus infame de toutes les idoles, qui étoit
 celle des Madianites, comme nous l'a-
 vons desja touché. Puis donc que cet abâ-
 donnemēt est la plus terrible & la plus dâ-
 gereuse de toutes les peines, dont Dieu
 punit les pechez des hōmes, vous voyez
 avec combien de raison & de sagesse l'A-
 pôtre pour nous détourner des ordures
 de la sensualité nous a icy représenté le
 souverain Seigneur exerçant cet épou-
 vantable jugement sur ceux de son peu-
 ple,

ple, qui en ont esté coupables , les accablant sous la pesanteur de son fleau, & les payant tout a la fois & de leur impureté & des autres follies, où elle les a portez. Mais il est téps de venir a l'applicatió, que l'Apôtre nous fait de cette histoire, nous avertissant, qu'elle a été écrite pour nous, *afin*, dit-il, *que nous ne paillardions point*, comme firent ces Israélites; s'est a dire afin que leur exemple nous appréne combien le peché qu'ils commirent, est horrible en luy mesme, combien funeste & pernicieux en ses effets, & combien desagreable au Iuge souverain du monde, puis qu'il le punit si severement, & que vivement touchez de cette instruction salutaire, nous facions nôtre profit du malheur de ces anciens pecheurs; que nous haïssions le crime, qui les fit perir, & nous conservions purs & chastes, fuyát, toutes les souilleures de la chair, comme autant de pestes mortelles. Car le mot de *fornication*, ou *paillardise*, dont l'Apôtre s'est servy dans l'original, * comprend icy toutes les especes de ce peché, c'est a dire toutes les fautes de cette nature, qui se commettent par quelque personne que ce soit, mariée ou non mariée, la

sim-

* *ωπορ-
νίστην.*

simple fornication , auffi bien que l'adultere. Le fujet nous oblige a le prendre ainfi. Car les pecheurs Ifraëlites, qui font comme le fond du difcours de l'Apôtre, & a qui il applique nommément ce mot, difant d'eux, qu'ils *paillarderent*, n'étoient pas tous mariez. Il y a mefme beaucoup d'apparence a ce que Iofephe avance expreffement dans fon hiftoire , que ce fut principalement la jeunefle d'Ifraël , qui pecha dans cette occafion ; celuy de tous les âges de l'homme le plus fujet a cette paffion , & qui fe laiffe le plus aifement furprendre aux tentations de cette forte ; fi bien qu'y ayant grand' apparence que la pluspart des jeunes gens , qui tomberent dans cette faute , n'étoient pas encore mariez , il eft clair que le mot de fornication, icy employé, comprend leur crime, auffi bien que celuy des perfonnes mariées, qui pecherent dans cette rencontre. L'avouë que l'adultere eft pire, que la fornication fimple. Mais s'ils different en degré, ils font pourtant au fond vn mefme genre de peché , comme l'incefte, encore pire que l'adultere, ne laiffe pas pour cela d'eftre veritablement vne efpece de fornication , & S. Paul luy en don-

donne le nom au commencement du cinquième chapitre de cette épître. Il y a des poisons plus malins les vns ; que les autres ; Mais cette difference n'empêche pas, qu'ils ne soyent tous poisons. Il en est de mesme des impuretez de la chair. L'une est plus vilaine, & plus criminelle que l'autre ; l'inceste que l'adultere ; l'adultere que la simple fornication ; Mais apres tout, ce sont toutes impuretez ; toutes souilleures & vilenies, qui offensent Dieu & deshonnent nôtre nature chacune selon son degré, & toutes dignes des peines de l'enfer, bien qu'inegalement. Que personne ne se flate, ny ne s'imagine, que son âge ou sa condition le dispense de la leçon de l'Apôtre. Il veut & entend, que tous les fideles, en quelque âge & en quelque condition qu'ils soyent, dans le mariage, ou hors du mariage, considerent tous ce tableau de la faute & de la peine de l'ancien Israël, pour y apprendre a se garder chacun des crimes, dont son ordre & sa condition est capable ; les personnes mariées de l'adultere, & celles qui ne le sont pas de la fornication. Le jugement de Dieu qui enveloppa tous ces vingt

trois,

trois, ou vingt quatre mille hommes, montre assez, qu'ils étoient tous grandement coupables, & que la chasteté de nôtre corps ne peut estre souillée sans crime en quelque état que soit la personne qui en trahit l'honneur, soit mariée, soit non mariée. Car toutes les fautes de cette nature ont cela de commun, qu'elles violent la chasteté, qui est l'honneur de nos corps, & nous dégradent du rang des creatures raisonnables, où Dieu nous avoit fait naître, & nous mettent en celuy des animaux, dont la Nature a abandonné la conduite aux aveugles éguillons de leurs passions brutales; sans leur donner la lumiere de la raison pour les gouverner, en considerant ce qui est honeste & ce qui ne l'est pas. Aussi voyez vous que Dieu, qui est le sage & souverain arbitre de la justice & de la sainteté, a toujours tres-severement defendu aux hommes toutes les pollutions contraires a l'honesteté. Il nous montra des-le commencement la regle de nôtre devoir, & jetta des-lors les fondemens de la chasteté humaine, n'ayant créé qu'un homme seul, & vne seule femme, & les ayant donné l'un a l'autre de sa main,

main , avec vne expresse declaration de la fin pour laquelle il les joignoit ensemble , sçavoir pour la propagation de leur espece , & pour le soulagement mutuel de leur vie. Le mystere de cette action nous prescrit, que l'homme ne peut legitimement toucher, qu'une seule femme, celle que Dieu luy a jointe , c'est a dire celle qu'il a épousée, ny la femme qu'un seul homme , celuy que Dieu luy a donné pour mary. S'il en étoit autrement, Dieu eust fait des le commencement plus d'un homme , ou plus d'une femme.

Malach. Car il y avoit abondance d'esprit en luy, comme dit le Prophete , pour en créer plusieurs ; & il ne luy eust pas été plus difficile de former plusieurs hommes, que plusieurs animaux. Mais il ne fit qu'un Adam & vne Eve ; prescrivait des-là par leur vnité , qu'il ne permet qu'a Eve seule de jouir de son Adam , & qu'a Adam seul de posséder son Eve; & que toutes autres conjonctions luy sont desagreables , comme étant impures & illegitimes. Mais lors que la corruption des hommes eust presque entierement effacé de leurs cœurs cette premiere Loy de l'honesteté , il en exprima sa volonté en

ter-

termes expres & formels, ayant luy mesme tonné des cieux, & prononcé de sa propre bouche, ces paroles divines, *Tu ne paillarderas point.* A quoy il ajoûta divers autres reglemens, où il specifie quelques vnes des plus capitales impuretez. Car il ordonne nommément, que l'on punisse de mort tout homme & toute femme, qui aura commis adultere; & que l'on assomme a coups de pierre ce-luy qui aura souillé l'honneur d'une fille fiancée, & elle mesme pareillement, si elle a consenty au fait. Et pour la fornication hors de mariage, il la bannit expressément du milieu de son peuple, *Qu'il n'y ayt dit-il, aucune paillarde entre les filles d'Israël, ny entre les fils d'Israël aucun prostitué a paillardise.* Et ailleurs il nous fait assez voir combien il abhorroit cette souilleure dans vne de ses loix, où il ordonne, que l'on face brûler toute vive la fille du sacrificateur, qui aura commis fornicatiõ. Ces malheureux Israëlités, qui pecherent avecque les filles des Moabites & des Madianites, avoyent entendu toutes ces saintes & divines loix, partie de la bouche de Dieu mesme, & partie de celle de son serviteur Moïse. C'est-ce

m

qui

qui augmente infiniment leur faute, qui les rend tout a fait inexcusables, & qui justifie hautement la severité de la punition, que Dieu en fit. Combien étoient-ils degenez de la vertu de leurs ancestres, dont l'un, je veux dire Ioseph, bien qu'il n'eust jamais oui ny les foudres de Sinai, ny les leçons de Moïse, eut neantmoins le cœur si noble & si remply de la crainte de Dieu, qu'il méprisa constamment les sollicitations impudiques d'une des principales Dames d'Egypte, & qui étant femme de son Maître avoit son bonheur & son malheur en sa main, & aimma mieux l'offenser & s'exposer a tous les maux qu'une femme irritée étoit capable de luy faire, & qu'elle luy fit en effet, que de complaire a son injuste & deshoneste volonté ? Mais si la faute de ces Israélites a été inexcusable, & leur condamnation tres-juste, Iugez fideles, combien plus le sera celle des Chrétiens, qui n'ont ny honte ny horreur de se souiller de semblables ordures ? Car quelque claire, que soit la voix de Moïse contre ces crimes, il s'en faut pourtant beaucoup, qu'elle ne soit autant que celle de Iesus Christ, sous la sainte & celeste

dis-

discipline duquel nous vivons. Moïse defendoit l'adultere ; Iesus Christ nous dit, que quiconque regarde vne femme pour la convoiter, est desja coupable d'adultere. *Si ton œil droit te fait chopper (dit-il) arrache-le, & le jette arriere de toy ; & il ajoute qu'il faut faire le mesme traitement a nôtre main droite, si elle nous cause quelque semblable scandale ; signifiant clairement par ces manieres de parler hyperboliques, que rien ne nous doit estre plus cher, que la pureté de nôtre corps, & que s'il nous étoit impossible d'en racheter la conservation autrement que par la perte de ce que nous avons de plus precieux & de plus necessaire soit dans les biens de nos maisons, soit dans les mēbres mēmes de nôtre corps, il vaudroit mieux perdre tout le reste, que nôtre chasteté. Et S. Paul rapportant ailleurs les commandemens de Iesus Christ, qu'il avoit donnez aux fideles par son ordre, dit, que *la volonté de Dieu est nôtre sanctification, c'est a dire que ce que Dieu veut de nous est que nous soyons saincts ; & il ajoute pour la premiere & principale partie de cette sanctification, que nous nous abstenions de paillardise ; & que**

*Math. 5.
28. 29.*

*1. Thess. 4.
2. 3. 4.*

chacun de nous sache posséder son vaisseau en sanctification & en honneur ; non point avec passion de convoitise, comme les Gentils, qui ne connoissent point Dieu. Aussi voyez vous, qu'il ne veut pas que l'on tienne pour Chrétiens, ceux qui s'abandonnent a ce vice ; si quelqu'un dit-il, qui se nomme frere, est paillard, ne mangez pas mesme avec un tel homme. Retirez vous d'avecque luy, comme d'avec un ingrat & un perfide, qui deshonore le nom de vôtre profession. Il veut que l'on mene dueil sur luy, qu'on le pleure, comme un mort, qui a perdu Iesus Christ nôtre vraie vie. Il veut, que la paste de l'Eglise soit repurgée de ce vieux levain, de peur qu'il ne l'aigrisse ; qu'on l'ôte, qu'on le retranche. C'étoyent là les mœurs des plus anciens Chrétiens. Pline bien que Payen, rapportant a l'Empereur Trajan, ce qu'il avoit peu apprendre des secrets de leur discipline, met celui - cy des premiers entre les autres, qu'elle les obligeoit par un serment religieux a ne point commettre d'adultere, ny de larcins, ny de voleries. Ce serment y étoit si inviolablement gardé, que l'un d'eux n'a point feint d'écrire, qu'ils n'é-

royent hommes, que pour leurs femmes legiti-
mes.

*I. Cor. 5.
II. I. 7.*

*Plin. l.
10. ep. 97.*

Minut.

in Octav.

mes. Ils s'étoient si bien accoûtumés a cette pureté, qu'il se passa du temps sans qu'il fust besoin d'vser contre aucun de la rigueur de la discipline ; si bien que quand la corruption vint a y entrer, il fallut deliberer de ce que l'on feroit d'un homme , qui étant atteint & conveincu de fornication , demandoit d'estre receu a en faire penitence publique, pour r'entrer apres cela dans la communion de l'Eglise. Les plus severes l'excluoyent pour jamais de toute reconciliation. Mais les plus sages emporterent, qu'il y fust receu , apres avoir fait reconnoissance publique de sa faute. Mais a quelle reconnoissance pensez-vous, qu'on l'obligeoit ? Il falloit qu'il pleurast long-temps son peché ; qu'il vesquist dans les gemissemens, & dans les larmes, dans les prieres, dans les jeusnes, dans vne exacte sobrieté ; qu'il se presentast a toute l'assemblée , couvert d'un cilice , poudré de cendres, dans un équipage , qui fist horreur & pitié ; qu'il se trainast devant tous les ordres de l'Eglise , implorant les prieres & le secours de chacun. Apres cela on le recevoit a la paix & a la table de l'Eglise ; mais cette fois-là seulement. S'il luy ar-

rivoit de retomber dans la mesme faute, on le laissoit pleurer toute sa vie hors de l'Eglise, sans jamais luy en ouvrir la porte apres cette recidive. Encore faut-il ajoûter qu'avecque tout cela il ne laissa pas de se trouver des gens, qui accusèrent cet ordre de trop de facilité & d'indulgence, estimant, qu'il n'appartenoit qu'à Dieu seul de donner cette grace a vn Chrésié, quand apres avoir receu le baptesme il luy arrivoit de commettre quelque peché scandaleux, comme la fornication. Tertullien l'un des plus grands esprits de ces premiers siècles du Christianisme, suivit ce party, & en écrivit vn livre, qui est venu jusques a nous, où il reproche a ceux, contre qui il écrit, l'inegalité de leur conduite, en ce que faisant cette grace aux fornicateurs, ils la refusoient aux meurtriers. D'où il paroist & d'un autre lieu de S. Cyprien, qu'encore alors c'est a dire a l'entrée du troisieme siècle, ceux des Chrétiens qui commettoient vn meurtre, étoient exclus pour jamais de la table & de la communion de l'Eglise. De ces échantillons des mœurs des premiers Chrétiens chacun peut reconnoistre en quelle horreur ils

ils avoyent l'impureté de la chair. Je laifse ce qui suivit ; & diray feulement , que dans les derniers fiecles , les premiers qui se separerent d'avecque l'Eglise Romaine a cause de la corruption de sa doctrine & de ses mœurs , que leurs ennemis appellerent *Vaudois* , aymoyent fort la pureté, comme il paroist par le témoignage, que leur en rend vn de leurs plus grands adversaires , qui écrivant contr'eux il y a vn peu plus de quatre cens ans , dit & en general , qu'ils vivoient justement devant les hommes , * & particulièrement qu'ils étoyēt chastes ; || qu'ils se contentoient de ce qui suffisoit a leur necessité sans se travailler a augmenter leurs biens. Et quant a nos Peres, qui leur ont succédé , la severité de leur discipline justifie assez combien ils haïssoyent les ordures de la sensualité, puis qu'ils n'épargnoyēt pas mesme les Princes quand il leur arrivoit de se souïller ; ayant obligé vn grand Roy de faire vne reconnoissance publique pour vne faute de cette nature, avant que de le recevoir a la communion de la table sacrée. Mais il faut confesser a nôtre honte, que cette partie de la sanctification Chrétienne nous a

*Reiner.
contr.
Vald.c.4.*

|| *Ibid.c.*

quittez, aussi bien que les autres. Le commerce de Madian & de Moab nous a infectez. Le monde n'est pas plus corrompu que nous. Il ne s'en faut guere que l'adultere & la fornication n'y passent pour des galanteries, ou tout au plus pour des pechez veniels. Et bien que de tous les pechez il n'y en ayt point, qui préne plus de soin de se cacher, que ceux-là, il ne s'en découvre que trop au milieu de nous, a nôtre confusion. Qu'avôs-nous donc plus a attédre, sinon que Dieu en fasse le jugement, & qu'il nous punisse exemplairement ? En effet, si nous ne sommes tout a fait aveugles, il est impossible, que nous n'appercevions, les fleaux & les verges de sa colere, qui s'apprestent de tous côtez pour châtier nos ingrátitudes. Ecoutons au moins aujourd'huy sa voix ; Que les menaces nous épouvantent ; Que la mort de ces vingt trois mille Israélites nous saisisse d'une juste frayeur, Ne nous flatons point ; leurs crimes n'étoyét pas beaucoup plus noirs, que les nôtres. Vous me direz, qu'ils avoyent adoré vne idole. Et je vous répons, que ce fut l'esprit de la fornication, qui leur fit faire cette faute. Méprisez
vous

vous vn peché capable d'une production si abominable ? Estes vous plus fort que Samson, ou plus sage que Salomon ? Comment ne craignez vous point vne passion, qui les poussa dans vne si horrible lascheté, qu'elle fit l'un esclave & l'autre idolatre ? Si je parlois a vne assemblée de mondains, je leur montrerois par leurs propres experiences ; qu'il n'y a rien de plus dangereux, que cette passion, & leur alleguerois les bassesses, qu'elle a fait faire aux plus grands hommes, les injustices, les ravages, les ruines des maisons & des états, qu'elle a causées, les personnes qu'elle a abruties, les familles qu'elle a appauvries, les maladies, qu'elle seme dans le corps, la brutalité dont elle frappe les esprits. Mais je parle a des Chrétiens, qui ne doivent pas fort estimer toutes ces choses terrestres, s'ils sont vraiment ce qu'ils font profession d'estre. Je vous diray donc fideles, que cette maudite passion, si vous vous y laissez aller, vous causera des pertes infiniment plus cruelles & plus pernicieuses, que tout ce que je viens de vous dire. Elle vous dépouillera de la vertu de l'Esprit, comme elle fit Samson de la force du corps. Elle étein-

éteindra dans vôtre cœur l'étude de la priere & de l'action de graces. Elle plongera vôtre conscience dans vne securité mortelle ; Elle vous privera du sentiment de la paix & de la joye celeste , & abolira peu a peu en vous tous les sens de la vie de Iesus Christ. Et Dieu veuille qu'elle ne l'ayt pas encore fait ! Mais s'il vous en reste quelcun, ouvrez-le , je vous en conjure , & regardez ce funeste spectacle, que l'Apôtre nous a aujourd'huy présenté , de ces vingt trois mille pecheurs frapez soudainement en vn jour, & mesme l'vn d'eux , dans la joiüissance de son brutal plaisir , perdant tout ensemble en vn moment & leur chair qui les avoit debauchez, & le bien & la lumiere, & la vie ; loignez y encore les gibets , où les corps d'une partie de ces malheureux furent elevez dans vne extreme ignominie , a la veuë de ce mesme Soleil , & de ce mesme Israël , qui avoyent été témoins de leurs crimes. Vous me direz, que ce spectacle n'est pas plaisant de voir tant de charognes penduës en l'air , & tout vn camp jonché de corps fraichement morts sous les coups du ciel ; l'avouë qu'il n'est pas si agreable , que ceux dont

vos

vos yeux se sont repeus ces jours passez aux bals, & aux comedies & aux assemblées nocturnes du Carneval ; Mais qu'importe qu'il soit moins plaisant, s'il vous est plus vtile & plus necessaire ? Ces spectacles qui vous ont divertis, étoient des fables, des inventions & des ouvrages d'esprits charnels qui n'ont servy qu'a chatouïller vos sens, & a y laisser vne vaine admiration, & vn plaisir encore plus vain, & a vous remplir l'esprit de mondanité. Celuy, que l'Apôtre vous met devant les yeux, est vn veritable jugement du Dieu de verité ; qui peut vous rendre plus sages & plus raisonnables que vous n'estes, si vous avez le courage d'y penser. N'en ayez donc pas tant d'horreur que vous ne le consideriez ; que vous ne demandiez au moins quelle est la cause de tant de milliers de morts ; Gravez en l'image pecheurs, chacun de vous dans vôtre cœur, & dans vôtre memoire. Regardez la souvent, & dites en vous mesmes ce que l'Apôtre vous en a appris ; C'est la paillardise, qui a fait tout cet horrible carnage. Tout ce que je voy icy de triste, de funeste, de hideux, est son ouvrage. C'est cette maudite passion, qui
a fau-

a fauché toute cette jeunesse en la fleur de son âge ; qui a élevé ces autres , que voicy sur des gibets, qui a changé les palmes & les lauriers de tant de victoires, qu'ils avoyent remportées sur Amalec & sur Basan , en ces honteuses & ignominieuses funeraillcs. Cette passion a abbatu ce que les efforts de l'ennemy n'avoient peu veindre. Elle a changé la faveur de Dieu en colere , & ses benedictions en pestes & en playes mortelles. Vous estes bien dur si cette pensée ne refroidit un peu le feu de vôtre sensualité. Car le mesme Dieu, qui punit ces miserables , est & vit & regne encore dans le ciel ; & il a toujours contre la fornication la mesme aversion & la mesme haine , qu'il avoit alors. Mais je passe encore plus avant ; & vous dis que si vous ne changez , ces morts & ces gibets des Israëlitcs sont l'image , ou pour mieux dire le crayon de vôtre destin. Je dis le crayon ; parce que quelque épouvantable que soit en elle mesme la mort & l'ignominie de tous ces miserables Juifs , dont Moïse nous a représenté l'histoire, cela neantmoins est peu de chose au fond au prix du jugement , que le Seigneur executera sur les

pe-

pecheurs, qui vivent dans les ordures de la chair. Ces Israélites perdirent la part, qu'ils eussent eüe en la terre de Canaan, apres laquelle ils soupiroyent depuis quarante ans. Mais la passion de la paillardise fera perdre le royaume des cieux aux mauvais Chrétiens; royaume incomparablement plus precieux, que tous les empires de la terre. Ces Israélites perdirent vne vie foible & mortelle; au lieu que vous en perdrez vne glorieuse & eternelle. Ceux-là souffrirent vne mort, qui fut bien tost passée; & si elle fut accompagnée de quelque douleur, elle ne dura qu'un jour tout au plus; au lieu que la mort a laquelle vous serez condamnez ô mal-avisez Chrétiens, sera eternelle, & les tourmens, qui vous devoreront, ne cesseront jamais. Ces Israélites ne sentiront rien de l'ignominie, qu'on fit a leurs corps apres leur mort en les pendant au bois; mais celle dont les voluptueux seront couverts, leur percera l'ame d'une honte, d'un regret, & d'une douleur inconsolable. Et je vous prie ne vous flatez point d'une fausse & vaine esperance de pouvoir eviter cette épouvantable perdition, si vous demeurez dans vôtre vice.

le-

Iesus Christ est bon, je l'avouë, mais il est aussi veritable. Pensez bien à ce qu'il dit, que vous attachiez v^otre œil droit s'il vous fait convoiter vne femme pour en jouir; & à la raison, qu'il y ajoute; *Car il te vaut mieux qu'un de tes membres perisse, & que ton corps ne soit point jetté en la géenne.* Voyez vous pas clairement, qu'à moins que de vous garder de l'adultere qu'il vous defend, en quelque maniere que ce soit, fust-ce par la perte d'un de vos membres, il est impossible, que ce corps dont vous abusez pour l'offenser ne soit jetté dans la géenne? Mais qu'est-il besoin de raisonner apres ce que S. Paul nous enseigne, que Dieu jugera, ou condamnera les paillards & les adulteres, & ce qu'il nous proteste encore, ailleurs si serieusement. *Ne vous abusez point,* dit-il, *Ny les paillards, ny les idolâtres, ny les adulteres n'heriteront point le royaume de Dieu?* En effet l'horreur de ce peché est si grande qu'il ne merite pas moins qu'une pareille peine. Car Iesus Christ ayant consacré nos corps pour estre membres du sien; quel outrage luy sçauroit on faire plus sensible, que de joindre les membres du Fils de Dieu à vne personne in-

2. Cor. 6.
10.

fame & impudique, & de membres de Christ qu'ils étoient, d'en faire les membres d'une paillardie ? Ce mesme corps que vous fouillez si indignement, est le temple du Saint Esprit. Quel sacrilege sçauriez vous jamais commettre plus enorme, que de transformer le sanctuaire d'une si grande divinité, en la chair d'une paillardie ? Ce sont les raisons qu'employe S. Paul dans le sixiesme chapitre de cette epître pour montrer aux fideles de Corinthe la turpitude de ce peché. Renonçons y donc Freres bien ayez, & a toutes les choses, qui y conduisent insensiblement les hommes, & embrassons tous ardemment l'étude de la chasteté, la fleur de nos mœurs, l'honneur de nos corps, & l'ornement de nos sexes ; priant Dieu qu'il nous sanctifie par son Esprit saint, & nous conserve purs & impollus, en chair & en ame, pour nous sauver vn jour dans son royaume celeste ; A M E N.

SER-